

SECRETARIAT GENERAL AUX
FINANCES

DIRECTION DES IMPOTS

SERVICE ADMINISTRATIF

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 80/253 du 4/06/80
/MF.SGF.DI.SA.DP
portant promotion de certains Fonctionnaires
des cadres de la Catégorie A Hiérarchie I
des S.A.F. (Impôts) - Avancement 1978 -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

V I S A S ?

D. F. P.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP/PC du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3 Février 1962 portant Statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962, relatif à la no-
mination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'a-
vancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau
hiérarchique de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et
le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7,
9, 10, 13, 15, 16 et 22 du décret n° 62/426/FP.PC du 29 Décembre 1962 ;

Vu le décret n° 62/426/FP.PC. du 29 Décembre 1962 fixant le
Statut des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ; /du 5 Juillet 1962

Vu le décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le
décret n° 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements
des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la
composition du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 80/252 /MF.SGF.DI.SA.DP. du 4 Juin
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
S.A.F. (Impôts) ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année
1978, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des S.A.F. (Impôts) dont les noms suivent :

.../...

INSPECTEURS

Au 3ème échelon

MM. KIMBOUALA Narcisse P.C. du 1er Juillet 1978 BRAZZAVILLE
TCHINTCHI Aimé P.C. du 1er Septembre 1978 POINTE-NOIRE

au 5ème échelon

Mr. GAKOSSO Edouard P.C. du 1er Février 1978 BRAZZAVILLE

INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 2ème échelon

Mr. BINOUANI Fidèle P.C. du 1er Mai 1978 BRAZZAVILLE

Au 3ème échelon

Mr. DIATSQUIKA Hyacinthe P.C. du 1er Janvier 1978 BRAZZAVILLE

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret 80/035 du 20 Janvier 1980, le présent avancement ne produira aucun effet financier.

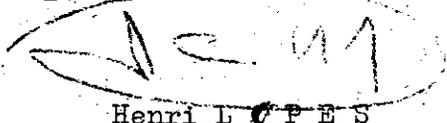
ARTICLE 3.- Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 Juin 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis BELVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances


Henri L'OPRES

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA TAMBA

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C..... 2
- SGCM/BC..... 3
- D.G.T.F.P..... 3
- D.TION BUDGET 3
- D.C.F..... 2
- M.F..... 2
- S.G.F..... 2
- D.I..... 3
- CSE DES C.D.I..... 1
- SRI B/VILLE..... 1
- SRI PTE-NOIRE..... 1
- INTERESSES..... 10
- DOSSIERS..... 10

